



VILLE DU PLESSIS-TRÉVILLE

AVIS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU PLESSIS-TREVILLE SE RÉUNIRA EN SÉANCE PUBLIQUE

Sous la Présidence de Monsieur Didier DOUSSET, Maire,

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19h00
Hôtel de Ville du Plessis-Tréville

Ordre du jour :

- 1) Appel nominal et nomination d'un secrétaire de séance,
 - 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023,
 - 3) Informations et communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - 2023-050 - Apurement du compte 1069,
 - 2023-051 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,
 - 2023-052 - Convention d'aide financière avec l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la gestion des eaux pluviales de l'école Marbeau dans le cadre de sa végétalisation,
 - 2023-053 - Convention d'aide financière pour la renaturation d'espaces dans le cadre du fonds vert avec l'Etat,
 - 2023-054 - Contrat Centre-ville vivant avec la Métropole du Grand Paris et subventions afférentes,
 - 2023-055 - Boutique éphémère : fixation d'une redevance d'occupation pour accueillir un salon de dégustation destiné notamment aux clients des loueurs éphémères,
 - 2023-056 - Aide d'urgence en faveur des populations libyennes suite aux inondations de septembre 2023 et marocaines suite au séisme du 8-9 septembre 2023 : attribution de subventions à l'UNICEF,
 - 2023-057 - Communication des rapports d'activité du CCAS et de la RPA de l'année 2022,
 - 2023-058 - Communication du Rapport d'Activité à la Collectivité Locale du délégataire du marché Les Fils de Madame Géraud - Année 2022,
 - 2023-059 - Concession de service public relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le périmètre des communes de Pontault-Combault, Emerainville, Roissy en Brie et le Plessis-Tréville : approbation du principe de délégation de service public et ses caractéristiques,
 - 2023-060 - Fixation des droits de voirie et de terrasses à partir du 1er janvier 2024,
 - 2023-061 - Modification de la franchise horaire instaurée lors de la mise en place du Forfait Post Stationnement,
 - 2023-062 - Acquisition amiable du lot n°7 constituant un local au sein de l'Espace Paul Valéry sis 72 avenue Ardouin cadastrée AK 324 et 325 et d'un emplacement de stationnement extérieur,
 - 2023-063 - Municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires portées par l'Association Animation Jeunesse Energie (AJE),
 - 2023-064 - Remplacement d'un membre de la Commission des Services Publics Locaux ne siégeant plus dans son association,
 - 2023-065 - Désignation du référent déontologue des élus et adoption du règlement d'intervention de ce référent,
 - 2023-066 - Régime indemnitaire applicable au personnel communal de droit public,
 - 2023-067 - Convention avec l'association "Un temps pour Vivre" pour la mise à disposition d'un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Questions diverses.

Le Maire,



Didier DOUSSET

Conseiller métropolitain
à la métropole du Grand Paris